Informations de base

2001/2158(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Pays pauvres très endettés ACP, PPTE: prêts spéciaux, allègement de la dette **Subject** 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.30.04 Prêts en faveur des pays-tiers, Fonds de garantie 6.40.06 Relations avec les pays ACP, conventions et généralités **Zone géographique** Pays ACP	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	MANTOVANI Mario (PPE-DE)	26/06/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2346	2001-05-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Développement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/04/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0210	Résumé
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/02/2002	Vote en commission		Résumé

21/02/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0075/2002	
25/04/2002	Décision du Parlement	T5-0209/2002	Résumé
25/04/2002	Débat en plénière		
25/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
05/06/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2158(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/5/15121

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0075/2002	21/02/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0209/2002 JO C 131 05.06.2003, p. 0019-0167 E	25/04/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0210	11/04/2001	Résumé

Pays pauvres très endettés ACP, PPTE: prêts spéciaux, allègement de la dette

2001/2158(COS) - 11/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir la position de la Communauté au sein du Conseil des ministres ACP-CE concernant le solde de l'ensemble des prêts spéciaux accordés aux pays pauvres les plus endettés ACP, qui subsisterait après l'application de tous les autres mécanismes d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). CONTENU : pour pousser encore plus loin le consensus international relatif à l'allégement de la dette et pour répondre à l'inquiétude grandissante de la communauté internationale concernant la marginalisation des PMA dans l'économie mondiale, la Communauté est maintenant décidée à proposer la remise totale des créances liées à l'ensemble des prêts spéciaux consentis et définis sous les trois premières conventions de Lomé aux pays ACP les moins avancés, qui subsisteraient après l'allègement concerté de la dette grâce à l'initiative PPTE élargie. La Communauté considère qu'il s'agit d'une action opportune afin de venir réellement à bout du problème de l'endettement des pays les plus pauvres et pour compléter d'autres actions engagées en faveur des PMA. La présente proposition de décision doit être considérée à la lumière de la disparition progressive du mécanismes des prêts spéciaux, qui n'est plus utilisé depuis Lomé IV.

Pays pauvres très endettés ACP, PPTE: prêts spéciaux, allègement de la dette

2001/2158(COS) - 25/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Mario MANTOVANI (PPE-DE, I) à une majorité de 400 voix pour, 39 contre et 26 abstentions, le Parlement approuve la communication de la Commission sur l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés ACP (PPTE). La résolution adoptée est conforme à l'avis de la commission au fond (se reporter à ce résumé), à l'exception d'un amendement soulignant qu'une réforme visant à rendre plus justes les systèmes financier et commercial internationaux serait susceptible de donner une chance aux PPTE de sortir de la misère.